

En partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association fédératrice regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et l'Agence de l'eau Seine Normandie.

www.bourgogne-nature.fr



**BIODIVERSITÉ.** Vers une simplification de la gestion locale de l'eau.

# Histoires d'eau.

Une consultation du public sur l'eau du bassin Seine-Normandie est en cours jusqu'au 18 juin. À travers un regard local, zoom sur le levier n° 2 du SDAGE : Développer la gestion locale de l'eau et l'analyse économique.

## Quelles sont les nouveautés prévues pour la gestion de l'eau à l'échelle locale ?

À partir de 2016, une nouvelle compétence sera exercée par les communes : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, nommée GEMAPI. Elle comprend l'aménagement du bassin hydrographique, l'entretien des cours d'eau, la défense contre les inondations et la protection des zones humides. De 2016 à 2018, cette compétence sera progressivement transférée aux communautés de communes. À terme, il sera possible de la déléguer à un gestionnaire qualifié, comme le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan dans le cas du bassin Cure-Cousin-Yonne amont. La loi instaure une nouvelle taxe, facultative, liée à l'exercice de la compétence GEMAPI. Plafonnée à 40 €, elle n'entraînera que peu de changements par rapport au système actuel, car beaucoup de communes collectent déjà

des fonds pour contribuer au fonctionnement des syndicats de rivière.

## Qu'apporte cette redéfinition des compétences ?

En mettant la GEMAPI au cœur des intercommunalités, on s'achemine vers une prise en considération collective des enjeux de l'eau. L'ensemble de la gouvernance locale de l'eau doit aller dans ce sens. Les rivières traversent de multiples communes, situées parfois sur des départements différents, et les syndi-



cats de rivière gèrent chacun un cours d'eau... La gestion de l'eau est donc complexe, car elle concerne de nombreuses institutions. Il est important de simplifier le système pour conjuguer les compétences et être plus efficace. Aujourd'hui, la tendance est de dissoudre les syndicats de rivière pour constituer un unique syndicat par bassin. Pour conserver la dimension de proximité, nous préconisons notamment la mise en place de vice-présidents, qui pourront être affectés à des tronçons de rivière spécifiques.

Ce redécoupage permettra aussi de supprimer les "zones blanches", dans lesquelles des communes ne se sont pas encore appropriées les problématiques de gestion de l'eau.

## Quel rôle joue la sous-préfecture dans ce domaine ?

Sur l'arrondissement dont j'ai la charge, nous avons déjà organisé des réunions avec tous les acteurs locaux pour anticiper la prise de compétence GEMAPI. Des circulaires devraient cependant encore voir le jour dans les prochains mois, qui viendront

apporter de nouvelles précisions sur le sujet. D'une manière globale, nous accompagnons les communes pour les guider face à la réglementation. Nous devons leur faciliter la mise en œuvre de leur gouvernance locale de l'eau.

➔ Où que vous soyez en Bourgogne, une consultation est menée en parallèle dans tous les bassins hydrographiques de l'Union Européenne. Voir [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr) pour le bassin de la Loire, et [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr) pour le bassin de la Saône (Rhône).

## Petit glossaire

➔ **Bassin hydrographique** : territoire dont l'ensemble des eaux converge vers une même destination.

➔ **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Renouvelé tous les 6 ans, il établit les orientations et les actions à mettre en œuvre sur un territoire pour atteindre un objectif de bonne qualité de l'eau.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Participez en ligne



Pour participer à la consultation du public sur l'eau, rendez-vous sur le site l'Agence de l'eau Seine-Normandie : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr). Depuis la page d'accueil, vous pourrez accéder au questionnaire en ligne. Des ressources pédagogiques vous permettront de vous approprier la thématique. Pour approfondir le sujet, un résumé complet du projet du SDAGE 2016-2021 est également disponible en téléchargement. Il présente la vocation du SDAGE, le bilan du SDAGE précédent et les objectifs à venir.

## L'ACTU BN

### CLASSE D'EAU

#### Sensibilisation en milieu scolaire

L'Agence de l'eau Seine-Normandie propose un module éducatif appelé Classe d'eau (5 jours dédiés à la thématique) pour vous aider à responsabiliser petits et grands à la préservation de l'eau et à sa gestion locale. En milieu scolaire, il concerne tous les niveaux. Votre contact info en Bourgogne : Sophie Pajot, chargée de communication. Tél. : 03.86.83.16.47. E-mail : [pajot.sophie@aesn.fr](mailto:pajot.sophie@aesn.fr)

## CRÉDITS

**Coordination** : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.  
**Illustration** : Gilles Macagno  
**Rédaction** : Olivier Huisman

## L'EXPERT



OLIVIER HUISMAN

Sous-préfet de Montbard

## Quel regard portez-vous sur la gestion de l'eau ?

« Il s'agit d'un défi sur lequel notre région est en capacité de se montrer exemplaire. La Bourgogne a la chance d'être située en amont sur le bassin. À l'inverse de la Normandie, nous ne sommes pas confrontés à des pollutions engendrées plus haut. Nos actions peuvent produire des résultats très directs. La politique de l'eau est un enjeu fort du territoire. Nous sommes sur une terre soumise à d'importantes précipitations comme à des périodes de sécheresses. Toutes nos activités, en particulier l'agriculture et l'élevage, sont intrinsèquement liées à l'eau. Il est donc essentiel de se saisir de cette problématique, et de prendre le chemin de l'exemplarité, qui doit démarrer à la source. »

➔ Interview menée sous réserve de modifications législatives en cours ou à venir.